



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Politique sanitaire face à l'épidémie de covid-19

Question écrite n° 27926

Texte de la question

M. Éric Coquerel interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la politique sanitaire face à l'épidémie de covid-19. Depuis le 14 mars 2020, la France est passée en stade 3 : elle traverse une vague épidémique sur tout le territoire. Depuis il a été décidé un confinement général de la population avec des conditions strictes d'autorisation de sortie. À ce stade, dans le monde, trois pays ont procédé au même type de stratégie : l'Italie, l'Espagne et la France. Force est de constater que d'autres pays ayant choisi une autre option, soit un dépistage massif et le confinement ciblé des personnes contaminées, présentent pour le moment des bilans meilleurs en terme sanitaire notamment l'Allemagne ou la Corée du Sud. C'est également vrai pour les personnes soignantes. En outre, le confinement global de toute une population a des effets psychologiques importants bien connus. L'être social qu'est l'humain n'est pas fait pour cela trop longtemps. Cet état psychique peut également influencer à terme sur l'état physique des personnes, y compris sur leur protection immunitaire. Mais pour avoir ce choix de doctrine de dépistage massif, encore faut-il en avoir les moyens. Or, il apparaît que la France ne les avait pas au début de l'épidémie et a donc en quelque sorte été conduite à appliquer un confinement national par manque de matériel, du fait du manque de masques et d'une sous-capacité d'accueil sanitaire : la France est ainsi classée seulement dix-neuvième en capacité de lits d'urgence, soit près de trois fois moins que l'Allemagne, le Japon ou la Corée du Sud. Il sera temps, après la crise, de comprendre pourquoi la France a ainsi accumulé des handicaps. Encore faut-il se mettre en situation de pouvoir envisager un changement de doctrine. En dehors des masques, le point majeur reste celui de la question des tests. Lors de sa conférence de presse du 23 mars 2020, M. le ministre a indiqué que la France comptait appliquer une extension plus large des tests seulement lors de la levée du confinement. Il s'agit d'une question vitale sur laquelle les Français ont le droit d'en savoir plus. À l'heure actuelle, durant le confinement, la France planifie seulement 5 000 tests par jours. Il lui demande quelle sera la planification sanitaire de ce test ; combien de tests supplémentaires seront disponibles dans chacune des huit semaines à venir ; comment ils seront produits ; quel dispositif est prévu pour les assurer en France et quelles seront les méthodes de test utilisées. La Corée du Sud a par exemple innové en menant des tests « au volant », ce qui permet de réduire le risque de contagion en clinique. Il lui demande si la France compte s'inspirer de ces méthodes.

Texte de la réponse

Toutes les dispositions ont été prises pour constituer progressivement la capacité de tests nécessaires, avec notamment l'élargissement du cercle des laboratoires susceptibles de pratiquer le dépistage par RT-PCR. A ce jour notre pays est en capacité de réaliser plus de 1 million de tests par semaine. Le nombre de tests réalisé est le reflet de la dynamique de l'épidémie. L'autre levier d'action consiste à rechercher toutes les voies d'approvisionnement possibles à l'étranger ainsi qu'à activer la production française. La très forte demande mondiale requiert en effet de mobiliser l'industrie nationale dans tous les domaines où elle peut contribuer à répondre à la demande croissante. La mobilisation efficace des capacités de dépistage constitue l'une des clefs pour réduire fortement la circulation du virus. L'expérience acquise avec la mise en place d'équipes mobiles de prélèvement ou le développement d'espaces de prélèvement de type « drive » a permis une démultiplication des

opérations de dépistage allant au-devant des personnes symptomatiques, notamment sur des lieux de fort passage, afin de garantir que le plus grand nombre d'entre elles sont effectivement testées et prises en charge. Dans les zones de forte circulation virale, il est également demandé aux agences régionales de santé de mettre en place des opérations de dépistage à large spectre, afin de réaliser des investigations épidémiologiques approfondies et d'identifier des chaînes de transmission à bas bruit.

Données clés

Auteur : [M. Éric Coquerel](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27926

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2453

Réponse publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6928